

Marc Leblanc

Criminologue - Professeur titulaire retraité
Faculté des arts et des sciences - École de psychoéducation

(1994)

“La réadaptation des jeunes délinquants”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc Leblanc

"La réadaptation des jeunes délinquants".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Denis Szabo et Marc Leblanc, **Traité de criminologie empirique**, 2e édition, chapitre 9, pp. 301-322. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, 464 pp.

M. Marc Leblanc, criminologue - professeur titulaire retraité, Faculté des arts et des sciences - École de psychoéducation, nous a accordé le 23 mai 2005 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses oeuvres.



Courriel : marc.leblanc@umontreal.ca

liste partielle des publications de M. Marc Leblanc, criminologue:
<http://www.psyced.umontreal.ca/personnel/LeBlancMarc.htm>

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

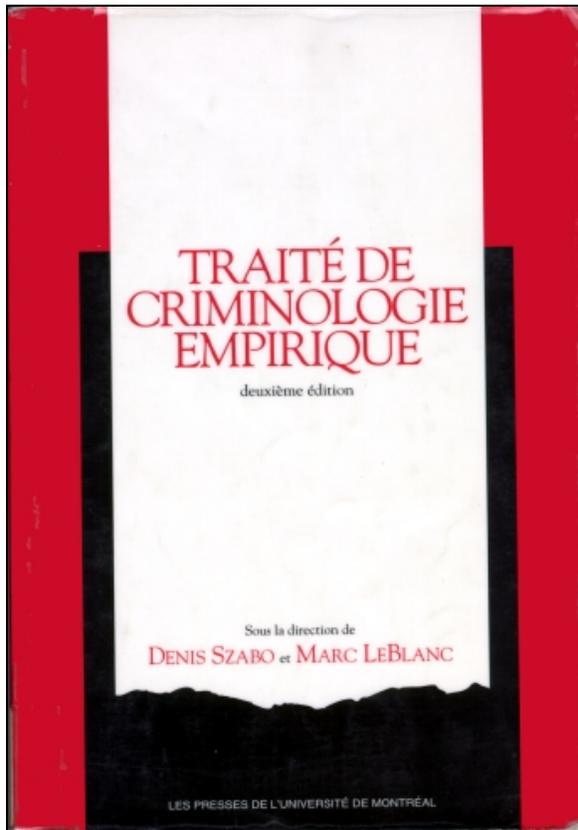
Édition numérique réalisée le 7 juillet 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Marc Leblanc (1994)

Criminologue, professeur titulaire retraité
Faculté des arts et des sciences - École de psychoéducation

“La réadaptation des jeunes délinquants”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Denis Szabo et Marc Leblanc, **Traité de criminologie empirique**, 2e édition, chapitre 9, pp. 301-322. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, 464 pp.

Table des matières

[Sommaire](#)

[Introduction](#)

1. [La réadaptation en internat](#)

1.1. [Les descriptions des internats](#)

1.2. [La recherche sur le développement de l'intervention psycho-éducative](#)

1.3. [L'évaluation des internats](#)

1.3.1. [La clientèle, sélection](#)

1.3.2. [L'effort, la qualité des moyens mis en œuvre](#)

1.3.2.1 La qualité de la vie sociale dans les internats

1.3.2.2 La qualité de l'intervention des éducateurs

1.3.2.3 La durée du séjour

1.3.3. [L'efficacité de la rééducation](#)

1.3.3.1 L'évolution du comportement en internat

1.3.3.2 L'impact sur la personnalité

1.3.3.3 La récidive

1.3.3.4 L'adaptation sociale

1.3.4. [Conclusion](#)

2. [La réadaptation dans la communauté](#)

2.1. [Un réseau d'aide en ébullition](#)

2.2. [La déjudiciarisation](#)

2.3. [La probation](#)

2.4. [Les services externes des internats](#)

2.5. [Les actions préventives](#)

2.6. [Conclusion](#)

3. [L'avenir de la recherche sur les mesures pour les jeunes délinquants](#)

Marc Leblanc

“La réadaptation des jeunes délinquants”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Denis Szabo et Marc Leblanc, **Traité de criminologie empirique**, 2e édition, chapitre 9, pp. 301-322. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, 464 pp.

SOMMAIRE

[Retour à la table des matières](#)

Les recherches empiriques sur les internats pour mineurs délinquants sont particulièrement nombreuses et diversifiées au Québec. Deux types de travaux sont recensés dans ce chapitre : ceux qui concernent la description d'internats et le développement de l'intervention psycho-éducative et ceux qui évaluent leur fonctionnement. Les premiers, plus particulièrement, les descriptions d'internats, ont une valeur historique et pédagogique, tandis que ceux sur le développement de l'intervention psycho-éducative sont innovateurs.

Les recherches évaluatives, pour leur part, se sont intéressées à la clientèle et aux phénomènes de sélection. Elles se sont aussi attardées à la mesure de l'effort, la qualité des moyens mis en œuvre, soit en termes de la qualité de la vie sociale et de l'intervention ; ceci, tout en s'arrêtant à l'impact de la durée de séjour. L'efficacité de l'internat a été appréciée à travers plusieurs prismes : l'évolution du comportement pendant le séjour, les transformations du fonctionnement psychologique, la récidive et l'adaptation sociale après un séjour en internat. Les travaux étaient compréhensifs et importants pour discuter de la place de l'internat dans l'éventail des mesures à prendre à l'égard des mineurs délinquants.

Outre les travaux sur les internats, il faut rappeler les démarches d'élaboration des politiques sociales et d'inventaire de la situation réalisées lors de la préparation des rapports des comités, commissions et groupes de travail, rapports qui s'appuient, la plupart du temps, sur des études empiriques originales. Si les mesures appliquées dans la communauté, la prévention, la déjudiciarisation, la probation et les services externes, ont également été un objet d'étude, il s'agit de recherches empiriques moins nombreuses, moins rigoureuses et d'une moindre ampleur.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Les recherches empiriques, dans le domaine de la criminologie des mineurs au Québec, ne se sont pas limitées aux travaux de nature étiologique qui ont été rapportés au chapitre 3 de ce traité. Elles se sont également intéressées à la prise en charge des jeunes délinquants dans le cadre de diverses mesures. Il s'agit, pour la plupart, d'études évaluatives ; elles concernent davantage les internats, mais aussi les autres mesures, à savoir la probation, les services externes, l'intervention minimale et la prévention. Mais il s'agit également de travaux théoriques, cliniques et empiriques qui développent une conception, les programmes qui en découlent et les principes et moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de la rééducation des jeunes délinquants. Les travaux québécois sur les internats ont une portée bien plus évidente que ceux sur les autres mesures, ceci en raison de la nature des méthodes scientifiques qu'ils utilisent, des implications pratiques qu'ils ont soulevées et des développements théoriques qu'ils ont amenés. Malgré ces avantages des études sur les internats, il convient d'inventorier les travaux sur les autres mesures destinées aux mineurs délinquants.

1. LA RÉADAPTATION EN INTERNAT

[Retour à la table des matières](#)

Les travaux sur les internats remontent à la fin de la Seconde Guerre mondiale, bien que l'histoire de ces institutions débute en 1844. Elle peut se regrouper en trois périodes : le bénévolat jusqu'au milieu des années 1940, l'implication progressive de l'État dans la prise en charge de ces institutions du milieu des années 1940 au milieu des années 1960, et l'éducation professionnelle depuis cette période. L'historique des centres de réadaptation que propose Foucault (1984) adopte justement 1945 comme point de démarcation entre ces deux dernières périodes. De plus, quelques travaux de nature historique sur des internats spécifiques permettent de comprendre la situation au cours de chacune de ces périodes. La période du bénévolat est couverte par l'étude de Rains (1984) sur Boys' Farm, la période pré-professionnelle par l'étude de Lacasse (1989) sur le Mont-Saint-Antoine et la période du développement de la rééducation professionnelle par l'étude de Rumilly (1978) sur Boscoville. Il faut également mentionner l'histoire de la détention des adolescents à Montréal de 1873 à 1984 de Marsan (1985).

Les travaux de la période 1945-1960 se présentent avant tout comme des descriptions d'internats ou des études rudimentaires (Neering, 1945 ; Provençal, 1953 ; Marcotte, 1954 ; Belley et Marcotte, 1959 ; Khalid, 1961 ; Bordeleau, 1963 ; Ouellet, 1963 ; Bélanger et al., 1964 ; Jones-Beauchamp, 1964 ; Grevy, 1967). Parallèlement à ces travaux, un nombre limité de mémoires en psychologie et en service social s'intéressaient à la vie de groupe, au fonctionnement des jeunes délinquants en internat, à la récidive et à l'adaptation sociale postinternat.

La période récente est marquée par plusieurs tendances. Le nombre de travaux a augmenté considérablement en raison, entre autres, de l'expansion de la criminologie et de la psycho-éducation à l'Université de Montréal. La diversification de ces travaux est également évidente : études descriptives, comparatives, cliniques, statistiques. Les recherches d'envergure, par leur cadre théorique et leur appareillage méthodologique, constituent une caractéristique des travaux des dernières décennies. Finalement, les recherches sur les internats se sont développées autour de l'intervention psycho-éducative et elles se sont définitivement orientées vers l'évaluation. C'est à ces travaux que nous porterons attention, mais il convient d'abord de recenser les descriptions d'internats.

1.1 Les descriptions des internats

[Retour à la table des matières](#)

Dans une démarche scientifique, l'importance de la description ne saurait être sous-estimée ; en principe, c'est par elle que l'on devrait commencer. Dans le cas des internats, la description permet de donner une idée générale du milieu dans ses composantes principales. Au cours des années 1970, plusieurs chercheurs ont réalisé une série de descriptions de plusieurs centres d'accueil du Québec.

Dans le cadre de la recherche « Trois institutions pour jeunes délinquants », Cusson (1971 a) décrivait les centres Berthelet, Boscoville et Mont-Saint-Antoine. Pour chacune de ces institutions l'analyse comportait trois parties principales : l'aperçu général (histoire, milieu physique, vie quotidienne, admission, nombre de pensionnaires, éducateurs) ; le programme de rééducation (conceptions du jeune délinquant, objectifs du centre, rôle de l'éducateur, programme d'activités, milieu social) ; et l'organisation du centre (direction, cadres, coordination, comités, etc.). Ces descriptions reposaient principalement sur la documentation officielle.

L'entreprise la plus extensive de description des centres d'accueil du Québec a été réalisée dans le cadre des travaux du Comité d'étude

sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil (Batshaw, 1976). La totalité des 73 centres d'accueil pour jeunes mésadaptés sociaux fut analysée et décrite de façon systématique.

Plus récemment encore, à l'occasion des recherches évaluatives du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, des descriptions formelles et factuelles ont été produites sur Boscoville (Cusson et Ducharme, 1974 ; Cusson et LeBlanc, 1980 ; LeBlanc, 1983a), sur Boys' Farm (Ben-Shahak, 1975 ; Brill et al., 1978 ; Street et Reitsma, 1980), à Habitat Soleil (Marineau et al., 1979), et à l'occasion de la comparaison des deux premiers internats (LeBlanc, 1983b). Ces travaux brossent un tableau relativement complet de ces internats. Dans la même veine, il faut mentionner la description d'une communauté thérapeutique pour jeunes délinquants (Audette, 1973) et la présentation de l'unité des adolescents de Pinel (Rondeau, 1990).

Depuis le début des années 1980, aucune étude descriptive et comparative n'a été conduite sur les internats. Par contre, plusieurs centres ont préparé des brochures descriptives. Il faut également mentionner l'étude de Messier (1989) qui décrit le traitement des cas de protection par les centres d'accueil du Québec ; elle conclut que ceux-ci offrent un suivi serré et personnalisé.

Les travaux descriptifs sur les internats ont été à la fois complets et effectués en profondeur au cours des années 1970. Il est malheureux que les recherches réalisées au cours des années 1980 n'aient pas été aussi rigoureuses. La contribution de ces travaux à la criminologie n'est pas négligeable. Même s'il arrive trop souvent que les chercheurs évaluent l'efficacité d'une mesure sans prendre le temps de bien identifier la nature de l'intervention en cause, les chercheurs québécois ne peuvent être accusés de manquer à ce premier précepte de toute recherche évaluative.

C'est toutefois dans le domaine du développement de l'intervention psychoéducative que la contribution des chercheurs québécois est la plus remarquable. Ils enrichissent la criminologie par leurs travaux théoriques, cliniques et empiriques. Alliant la science et l'expérience pratique, leurs travaux, en raison de leur ampleur, constituent une approche globale de la rééducation. Cette approche est tout à fait originale

et elle prend ses racines dans une réflexion critique qui s'échelonne sur plusieurs décennies. À la section suivante de ce chapitre, nous aurons l'occasion d'apprécier son efficacité.

1.2 La recherche sur le développement de l'intervention psycho-éducative

[Retour à la table des matières](#)

Une innovation majeure dans le domaine de la rééducation des jeunes délinquants, comme le montre Cusson (1974b), est le développement par l'équipe de Boscoville de la théorie des étapes de la rééducation, et de tout l'appareillage thérapeutique qu'elle implique. Cette théorie vise à rendre compte, à orienter et à contrôler l'évolution du jeune délinquant pendant le processus de la rééducation. Cette contribution au développement d'une conception globale de la rééducation en internat est fondée, soit sur l'expérience personnelle des éducateurs qui avaient pour tâche de rééduquer des jeunes délinquants, soit sur l'analyse des théories psychologiques et de leurs implications pratiques, soit sur des observations réalisées dans le cadre de recherches empiriques, le plus souvent de nature clinique.

Gendreau a été le premier, en 1960, à définir les quatre étapes de la rééducation : l'acclimatation consiste à amener le jeune à se sentir bien dans l'internat, à lui faire accepter le fait qu'il a besoin d'aide et à le faire vivre en harmonie avec son milieu ; le contrôle consiste à faire acquérir au jeune la maîtrise de ses actes et à l'intégrer à son groupe ; la production consiste, comme son nom l'indique, à rendre le jeune productif dans les activités scolaires, sportives et culturelles ; la personnalité consiste à réaliser une transformation des attitudes profondes du jeune et à l'inciter à s'engager pour de bon dans un style de vie non délinquant.

Sur le plan formel, Guindon, de 1970 à 1982, a réalisé un travail considérable pour fonder la théorie des étapes de la rééducation sur les psychologies de Piaget et d'Erickson. Du premier, elle a retenu que

chaque étape est un stade qui découle logiquement du précédent, mais qui constitue, tout de même, un nouvel équilibre psychologique. Du second, elle a choisi la notion d'identité et ses composantes, ce qui lui permet de soutenir que l'organisation du moi est remise en cause à chaque étape, cela sur les plans de la configuration du passé et du futur, des capacités du jeune délinquant de se confronter à de nouvelles tâches et situations, de la combinaison des pulsions et des défenses et du rayon plus ou moins étendu des rencontres significatives. L'auteure signale de plus que les aspects cognitifs et affectifs de la personnalité ne peuvent être séparés.

Cette théorie des étapes de la rééducation propose un modèle d'action centré sur des objectifs généraux et spécifiques qui sont réalisables à travers un cheminement individualisé des jeunes délinquants. LeBlanc et Tessier (1978) ont rendu cette théorie opérationnelle en construisant un instrument formé de 36 énoncés, à raison de 12 par situation de vie (activités, relations avec les pairs et les éducateurs), qui sont autant de comportements observables, d'acquisitions que les pensionnaires de Boscoville devaient faire en séquence durant leur séjour. LeBlanc et Ménard (1980) ont montré, à l'aide d'une étude statistique, que les acquisitions sont effectivement séquentielles et cumulatives, tel que le postule la théorie. Cependant, cette vérification ne peut être faite que dans le domaine des activités ; dans les domaines des relations avec les pairs et les éducateurs, les résultats ne sont pas probants. La théorie serait donc valide en ce qui concerne les activités d'apprentissage (l'école, le sport, etc.) tandis que, dans le domaine des relations interpersonnelles, l'hypothèse d'un développement continu, cumulé et hiérarchique est difficilement soutenable.

Cette théorie des étapes de la rééducation est aussi le fruit d'un travail de recherche clinique constant et de grande qualité. Pour en faire un bilan exhaustif, il faudrait inventorier les journées d'études de Boscoville et la Revue canadienne de psycho-éducation. Mentionnons que ce sont les mémoires à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal qui constituent l'expression la plus évidente de ces recherches d'orientation clinique. Relevons les travaux sur le jugement moral (Samson-Germain, 1970 ; Poirier, 1978), le schéma corporel (Tremblay, 1970 ; Mercier, 1971 ; Mineau, 1980), les résistances des jeunes délinquants selon les étapes (Rabeau, 1972, Bouillon, 1972 ;

Cloutier, 1972), le développement religieux (Dumont et Roy, 1963 ; Joly, 1976), la sexualité (Ouellet, 1968) ; la transmission des valeurs (Jacob, 1971), le soi (Voyer, 1962 ; Fortin Blanchette, 1969), la culpabilité (Bujold, 1977), le dialogue (Bélanger, 1969), la soumission (Lavigne-Desjardins, 1970), les besoins affectifs (Riverin, 1981), les figures d'adultes (Saint-Martin, 1968 ; Bélanger, 1969 ; Allard, 1971 ; Corriveau, 1978), la réconciliation (Lambert, 1983) et son utilisation dans la communauté (Hetherington, 1984).

Les travaux théoriques, statistiques et cliniques, en rapport avec les étapes, ont donc été une contribution majeure à la rééducation des jeunes délinquants en internat. Sur le plan pratique, Gendreau (1978) propose des procédures détaillées et complètes sur la manière d'organiser un milieu orienté vers la rééducation et, plus particulièrement, sur la préparation, l'animation et l'évaluation des activités nécessaires à la rééducation en internat. Et, dans un livre récent (Gendreau, Métayer et Lebon, 1990), on élabore sur les difficultés de l'action éducative du point de vue des jeunes, du système et de l'éducateur.

En plus de la contribution magistrale de Gendreau, il, convient de rappeler les travaux sur l'observation, qui constitue le pivot du travail de l'éducateur (Bélanger et al., 1964 ; Belzile, 1968 ; Gagnon, 1971 ; Lebon, 1971 ; Goyette, 1973 ; Dionne, 1977 ; Camirand, 1978). À ceux-là viennent s'ajouter les travaux sur les activités spécifiques : l'éducation artistique (Bergeron, 1964 ; Fagnan, 1971 ; Richard, 1972), les sports (Potvin, 1966 ; Leroux, 1975 ; Grenon, 1977), les temps libres (Izraeli, 1961 ; Rivest, 1970), logo (Michaud, 1980), le psychodrame (Fréchette, 1976), les fondements théoriques de l'activité durant l'acclimatation (Bouchard, 1971), et la relation objectale (Champagne, 1980).

La progression du jeune délinquant à travers les étapes de la rééducation ne saurait se faire sans les activités, qui en sont le moteur, et le système de responsabilité, le carburant. Par système de responsabilité, on entend ici les droits, les obligations, les rôles et les sanctions. L'internat, fonctionnant selon le modèle de la psycho-éducation, possède un système de responsabilité centré sur la cotation qui a fait l'objet de divers travaux (Girouard, 1963 ; Bilodeau, 1966 ; Richer, 1971 ; Beaulne, 1976 ; Pronovost, 1976 ; Cusson et LeBlanc, 1980). À la

base, le système de cotation suppose qu'après chaque activité organisée, l'éducateur responsable attribue une note à chacun des jeunes, évaluant par le fait même la qualité de sa performance et de sa conduite générale pendant l'activité. Une originalité du système à Boscoville est, en principe, que les garçons sont évalués d'après des critères différents selon l'étape à laquelle ils se situent. La somme des cotations obtenues pendant une semaine détermine les avantages auxquels le jeune aura droit : paye, permission de sortir, de téléphoner, etc. Ainsi, à la cotation est attaché un système de sanction, ce qui donne au pensionnaire une motivation additionnelle, non seulement pour bien agir, mais aussi pour s'améliorer constamment.

Au cours des dernières années, l'éducateur a fait l'objet de préoccupations nombreuses à travers des textes de réflexion et des études (Fondation Cité des Prairies, 1988 ; Gendreau et al., 1990 ; LeBlanc, 1990 ; Gendreau, 1990 ; Lemay, 1990). Les thèmes abordés sont les risques du métier, la sécurité, le stress, la diversité des rôles, l'appariement, les fondements de la relation, etc. Nous ne saurions compléter cette section sur l'intervention en internat sans mentionner le travail d'Adam (1979) sur le traitement des jeunes meurtriers, de Dupuy-Godin et Frigon (1981) sur la pratique du service social en internat de rééducation, de Morin (1987) sur l'automutilation, et les 14 ateliers sur la réadaptation lors du colloque Espoirs et réalisations (Fondation Cité des Prairies, 1988). Pour sa part, Dionne (1990) rapporte l'évaluation de l'implantation de l'approche de la communauté juste à Boscoville.

1.3 L'évaluation des internats

[Retour à la table des matières](#)

En criminologie, lorsque l'on évoque la question de l'évaluation des internats, la notion de récidive fait immédiatement surface. Au Québec, les recherches évaluatives sur les internats se sont arrêtées à la mesure de la récidive, mais elles ont rapidement dépassé cette forme rudimentaire de la mesure de l'efficacité. Un modèle d'évaluation plus complexe s'est développé au cours des années.

Ce modèle, exposé par LeBlanc (1983c), est issu des grandes recherches évaluatives conduites à l'École de criminologie et au Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal : Cusson et al. (1969) à Mont-Saint-Antoine et dans d'autres internats ; LeBlanc et al. (1973) à Boscoville ; et LeBlanc et al. (1975) à Boys' Farm. Ce modèle s'appuie sur trois composantes : la cible de l'intervention, l'effort déployé par l'internat et son efficacité. Plus particulièrement, ce modèle d'évaluation des internats de rééducation met l'accent sur les interactions entre la nature de la cible, la qualité de l'effort et le degré d'efficacité de l'internat ; cette identification des rapports entre ces composantes devient évidente en décantant de l'effet brut de l'internat son effet net ; celui-ci est cerné lorsque les impacts de la sélection, de la maturation, de l'histoire, du calibre initial des sujets, etc., sont soustraits de l'effet brut de l'intervention.

Ce modèle d'évaluation des internats augmente sa solidité par un schéma de recherche qui allie quatre démarches. Une démarche longitudinale qui consiste à prendre des mesures avant, pendant et après le séjour en internat. Une démarche comparative qui implique la comparaison entre des internats et, à l'intérieur d'un internat, entre les types de clients, les types d'interventions et les unités de vie. Une démarche compréhensive qui suppose des mesures, non seulement sur les clients, mais aussi sur les éducateurs et le milieu de vie. Et finalement, une démarche éclectique, ce qui signifie l'utilisation de plusieurs instruments de mesure pour apprécier la personnalité des clients, des éducateurs, de même que la vie de groupe, l'adaptation sociale, etc.

1.3.1 La clientèle, sélection

[Retour à la table des matières](#)

Depuis les travaux de Hood et Sparks (1970), les chercheurs qui évaluent les traitements reconnaissent que les succès de la rééducation dépendent largement du type de clientèle qui fait l'objet de l'intervention. L'idée répandue veut que le succès ne peut être obtenu qu'avec les bons cas. L'impact du facteur de sélection a été inventorié dans les recherches évaluatives à Boscoville (LeBlanc et Leduc, 1976 ; Achille et LeBlanc, 1977 ; LeBlanc et Meilleur, 1978 ; Cusson et LeBlanc,

1980), à Boys' Farm (Brill et al., 1978 ; Laurendeau, 1984 ; Rains et Teram, 1991) ; à Habitat Soleil (Marineau et al., 1979) et dans deux mémoires de maîtrise sur Boscoville (Despots, 1964 ; Lapierre, 1971). Pour sa part, Reichertz (1978) présente une comparaison des clientèles de neuf internats anglophones du Québec. Les résultats obtenus, à partir d'études des dossiers, d'entrevues avec les jeunes, les responsables et les référants, et de comparaisons des caractéristiques des clients (délinquance, caractéristiques psychologiques et sociales), ont contribué à montrer qu'au moment de l'admission, il n'y avait pas de sélection, c'est-à-dire de choix des clients les plus faciles. Par exemple, Boscoville reçoit des jeunes délinquants qui présentent un volume de délinquance élevé et des problèmes psychologiques et scolaires complexes (LeBlanc, 1983a).

La sélection a plutôt lieu à partir du moment où les jeunes commencent leur séjour en internat. Ainsi, dans les internats étudiés, ce sont les jeunes délinquants les plus criminalisés et les plus déficitaires sur le plan scolaire qui quittent les internats le plus rapidement. Cette sélection a été qualifiée de naturelle parce qu'elle apparaît davantage comme la conséquence d'un mauvais ajustement entre le programme des internats et les besoins des jeunes délinquants qui fuient le traitement. La conséquence de ce processus d'autosélection s'explique par le fait que les jeunes délinquants qui poursuivent plus avant la rééducation sont des cas moins difficiles que ceux qui quittent, mais beaucoup plus difficiles que les adolescents du même âge qui n'ont pas de problème avec la justice, cette sélection étant également conditionnée par une utilisation fort variable du concept de dangerosité (Archambault, 1990).

En somme, les études évaluatives, en plus de s'attarder à bien décrire le traitement offert, se sont donné pour mandat de décrire avec précision la clientèle des internats sous évaluation. Ainsi, l'impact du facteur de sélection a pu être délimité : il est restreint, et son impact semble tout à fait équivalent pour les cas de protection, selon les résultats que rapporte Messier (1989).

1.3.2 L'effort, la qualité des moyens mis en œuvre

[Retour à la table des matières](#)

La deuxième composante du modèle d'évaluation proposé était l'appréciation de la qualité de l'effort. Le traitement est-il mis en application ? Encore mieux, la qualité de la vie sociale est-elle saine ? L'intervention des éducateurs est-elle appropriée ? Reichertz (1978) et LeBlanc (1983b) montrent comment le degré de mise en application d'un traitement peut avoir des résultats fort différents. Toutefois, attardons-nous aux deux autres questions, la vie sociale et l'intervention des éducateurs, parce qu'elles ont donné lieu à de très nombreux travaux.

1.3.2.1 La qualité de la vie sociale dans les internats

Les travaux sur la vie sociale dans les internats ont traité du fonctionnement des groupes de jeunes délinquants pendant les thérapies de groupe (Achille, 1965a, b ; Mailloux, 1971), des rapports des pensionnaires entre eux (Cusson, 1968, 1971b, 1974b ; Lafond-Tronche, 1969 ; Ménard, 1974, 1976 ; Ménard et LeBlanc, 1978 ; Brill et al., 1977 ; Brill et LeBlanc, 1979 ; Marineau et al., 1979 ; Cusson et LeBlanc, 1980), de la place du groupe dans la rééducation (Langelier, 1966 ; Lavigne-Blanchette, 1972 ; Descôteaux et Achille, 1978 ; Vallières, 1981 ; Paradis, 1985), de la structure des groupes (Lachapelle, 1974 ; Lapierre, 1974 ; Legendre, 1975, 1977 ; Pépin, 1986 ; Douville, 1988) et des types de pouvoirs (Desmarais, 1984).

Dans la grande majorité des internats, les pensionnaires résident dans des unités de vie relativement autonomes. C'est là l'unité de base de l'internat : 8 à 20 jeunes vivent, travaillent et jouent ensemble sous la responsabilité d'une équipe d'éducateurs qui leur est attribuée. Les relations sociales qui se nouent au sein de ces unités de vie ont fait l'objet de nombreux travaux. Dans la recherche qui portait sur Berthelot, Boscoville et Mont-Saint-Antoine, Cusson (1971a et 1974b) a mesuré différents aspects des relations des jeunes entre eux, des rapports entre les élèves et les éducateurs et du comportement social. Il a pu

démontrer que, dans les établissements étudiés, les relations entre les élèves et les éducateurs sont très positives et qu'elles ne varient pas beaucoup d'un internat à l'autre. Les relations des élèves entre eux étaient aussi assez positives. Ces constatations devaient être corroborées, pour Boscoville par Legendre (1975) et Ménard (1974), et pour Boys' Farm par Brill et al. (1978). Il semble donc qu'il soit possible de créer, au sein des unités de vie des centres d'accueil, un climat de relations interpersonnelles caractérisé par l'acceptation réciproque, la compréhension et la solidarité. Par ailleurs, Cusson (1971b) a observé qu'il n'y avait que peu de corrélations entre les mesures de perception d'autrui et le comportement social : les attitudes vis-à-vis d'autrui semblent varier indépendamment des conduites.

Ménard (1974 et 1976) a mesuré le climat social à Boscoville, en utilisant un questionnaire destiné aux pensionnaires, lequel avait été mis au point aux États-Unis par Moos (1974) : le « Correctional Institution Environment Scale ». L'analyse des réponses données par les garçons permet de conclure qu'ils pensent que leur unité de vie est un milieu cohérent, ordonné et prévisible. Aux yeux des répondants, les éducateurs préparent les pensionnaires à l'avenir, ils aident, encouragent et soutiennent les jeunes. L'engagement et la participation des garçons à la vie de leur groupe sont intenses. Ménard et LeBlanc (1978) ont comparé les résultats de ces mesures de climat social dans plusieurs internats américains, yougoslaves, et québécois. Les institutions du Québec obtiennent des résultats supérieurs. Cela permet de penser que le potentiel thérapeutique est relativement élevé dans les centres d'accueil du Québec.

Cette conclusion a été confirmée par les travaux sur la structure et l'organisation du groupe, en particulier pour Boscoville (Legendre, 1975, 1977 ; LeBlanc, 1983a). En effet, on y observe une réciprocité plutôt qu'une hiérarchie comme dans les bandes ; il y a une forte cohésion, mais pas d'orientation sous-culturelle (d'idéologie anti-traitement) comme dans les prisons.

1.3.2.2 La qualité de l'intervention des éducateurs

Pour favoriser la rééducation des jeunes délinquants, un internat doit compter, avant tout, sur un personnel qualifié capable d'intervenir de façon appropriée. Plusieurs travaux se sont intéressés au personnel des internats québécois. L'étude la plus complète sur les caractéristiques du personnel travaillant dans les centres d'accueil, recevant des enfants et des adolescents, a été réalisée par la firme de consultation B.T. Inc. (1975). Il est impossible de rendre compte ici de la masse d'informations contenues dans les deux gros volumes qui font partie des annexes du rapport Batshaw (1976). Qu'il suffise d'indiquer que dans les 63 centres d'accueil étudiés, on trouvait 2 855 éducateurs. L'âge moyen était de 33,68 ans et le nombre moyen d'années d'expérience, de 2,56. Si ces travaux portaient sur l'ensemble des éducateurs du Québec, d'autres travaux se sont intéressés plus particulièrement à ceux qui s'occupent des jeunes délinquants. L'éducateur est une personne qui vit une crise d'identité (Lamothe, 1981, Gendreau et al., 1990), voir également Le Bourdais (1990) sur les attitudes de base de l'éducateur et Plante (1990) sur la supervision.

Reichertz (1979), au terme d'une étude fouillée des internats anglophones de la région de Montréal, rapporte que les membres du personnel les plus en contact avec les enfants avaient le taux de roulement le plus élevé, le problème étant particulièrement aigu dans les foyers de groupe opérant selon le modèle parental (par opposition aux foyers qui sont assumés par une équipe d'éducateurs travaillant en rotation). Reichertz souligne que les éducateurs se caractérisent par leur jeunesse, leur manque d'expérience et par un niveau de scolarité plus élevé que dans les institutions américaines comparables. Reitsma et al. (1976b) arrivent à des conclusions semblables concernant le personnel de Boys' Farm, de même que Marineau et al. (1979) en regard des éducateurs d'Habitat Soleil. Ménard (1974-1979) a mis en relief le fait que les éducateurs de Boscoville avaient un niveau de formation remarquablement élevé : 36 éducateurs sur 41 avaient une formation universitaire en psycho-éducation. De plus, la durée moyenne de travail à Boscoville comme éducateur régulier était de 3,5 ans. Gaudreau (1988) présente le portrait des criminologues-éducateurs.

Quelques travaux se sont attardés à analyser la tâche de l'éducateur (Reitsma et al., 1976a ; Tessier, 1978 ; Marineau et al., 1979 ; Trudel, 1980 ; LeBlanc, 1983a) ; il revient à l'équipe qui a évalué Boscoville d'avoir construit un instrument destiné à mesurer l'intervention des éducateurs (Bélanger, 1977 ; pour son application à Boys' Farm, voir Reitsma et Brill, 1978). Cet instrument est constitué de 26 échelles : connaissance, relation, incitation, individualisation, aide, valorisation, justice, autonomie, préparation, action sur le groupe, autorité, ponctualité, etc. Il peut être complété par l'éducateur lui-même ou par un collègue qui le connaît bien. Cet instrument est un répertoire assez complet des interventions et des qualités attendues de l'éducateur. McComber (1963), Bourassa (1987) et Messier (1989), pour leur part, ont décrit la perception que le jeune placé en internat a de l'éducateur, et Mercier (1980) traite du style de leadership dans les équipes.

Boys' Farm se distingue des autres centres d'accueil par l'appariement des éducateurs aux jeunes, c'est-à-dire par une politique visant à réaliser un ajustement maximum entre les caractéristiques des éducateurs et celles des clients : idéalement, un type d'éducateur correspond à un type de jeune classé selon la typologie de la maturité interpersonnelle. Plusieurs travaux se sont intéressés à cette question (Brill et al., 1978 ; Brill et al., 1978 ; Reitsma et al., 1978 ; Marineau et al., 1979a ; Street et Reitsma, 1980) ; ils ont recueilli diverses données sur les éducateurs dans le but de vérifier si l'appariement était effectivement réalisé. Ils ont pu démontrer que les éducateurs étaient clairement différents selon qu'ils travaillaient dans les unités résidentielles, dans les foyers de groupes et dans les centres communautaires. Toutefois, les variations entre les foyers de groupe et les unités résidentielles étaient peu importantes. Enfin, seulement 22 éducateurs sur 90 étaient appariés au type de jeunes qui devaient séjourner dans l'unité de vie prévue pour eux. LeBlanc (1990) discute des avantages et des inconvénients de l'appariement à la lumière des écrits publiés depuis une dizaine d'années.

Étant donné que le travail éducatif est largement un travail d'équipe, il peut être utile d'évaluer le climat au sein des équipes d'éducateurs. C'est ce qu'a fait Ménard (1976) en utilisant une traduction d'un instrument conçu à cet effet par Moos et Humphrey (1973).

Il ressort des analyses de Ménard que Boscoville a des résultats supérieurs à ceux qui ont été rapportés dans diverses institutions américaines. Les équipes d'éducateurs de Boscoville se caractérisent surtout par le pragmatisme, l'orientation vers des tâches concrètes, la volonté de résoudre des problèmes de la vie quotidienne, un contrôle de la spontanéité et de la subjectivité, un style de leadership reposant sur le soutien plutôt que sur un contrôle directif et, enfin, un sentiment élevé d'appartenance à l'équipe (voir Cusson et LeBlanc, 1980 et LeBlanc, 1983a pour une synthèse de l'ensemble de ce matériel). Par ailleurs, Brill et al. (1977) et Marineau et al. (1979a) ont montré qu'il pouvait y avoir de grandes variations dans la qualité du climat d'équipe d'une unité à l'autre à l'intérieur d'un internat, et Brill et LeBlanc (1979) ont établi que l'évolution positive ou négative du climat d'équipe détermine l'évolution de la vie sociale dans l'unité.

1.3.2.3 La durée du séjour

Si la qualité de la rééducation dépend de l'intervention des éducateurs et de la vie de groupe, elle est aussi fonction de la durée du séjour. La question qui vient immédiatement à l'esprit, concernant celle-ci, est la suivante : existe-t-il une durée optimale du séjour en internat ? Les recherches évaluatives à Boscoville et à Boys' Farm (LeBlanc, 1983b) se sont intéressées à cette question, de même que Reichertz (1978) dans sa comparaison des internats anglophones de la région de Montréal.

Cette dernière recherche est incapable d'établir un rapport entre la durée du séjour et l'impact du séjour en internat. Pour sa part, LeBlanc (1983) établit qu'en deçà d'une année, les effets de l'internat sont très limités et qu'un séjour prolongé, deux ans et plus, n'accroît pas l'effet du traitement. Il semble donc exister une durée optimale pour l'intervention, durée qui dépend des individus et qui varie entre douze et vingt-quatre mois. Cette observation marque les limites des méthodes de rééducation.

1.3.3 L'efficacité de la rééducation

[Retour à la table des matières](#)

Les résultats qu'obtiennent les internats auprès des jeunes délinquants sont la raison d'être de l'évaluation. L'approche de l'efficacité de la rééducation a été approfondie dans les recherches québécoises et elle s'est ainsi distinguée de la production habituelle en criminologie. En effet, la très grande majorité des études criminologiques sur l'efficacité du traitement se sont limitées à l'utilisation du critère de la récidive. Par contre, les travaux québécois se sont déployés en mesurant l'impact du séjour en internat sur le comportement, l'évolution psychologique et sur l'adaptation sociale générale à la suite du séjour en internat. Quelques évaluations emploient ces quatre critères de l'efficacité.

1.3.3.1 L'évolution du comportement en internat

Cusson et son équipe (1973) (voir également Beauchamp, 1975) ont créé une grille pour l'observation du comportement. Les échelles construites à l'aide de procédés statistiques complexes portent sur quatre dimensions : les relations avec les pairs, les relations avec les éducateurs, les traits délinquants et le fonctionnement dans les activités. C'est avec la recherche évaluative sur Boscoville que ce type de grille a été utilisé pour mesurer l'évolution de jeunes délinquants durant leur séjour en internat (Cusson, 1975 ; Dussault, 1979 ; Ménard et LeBlanc, 1980). Les résultats ont montré qu'il y avait une grande disparité dans l'évolution individuelle pendant le séjour en internat. Toutefois, la durée du séjour est apparue comme un facteur qui amplifie l'évolution positive des comportements ; plus les sujets demeurent longtemps en internat, plus ils évoluent. De plus, les sujets ayant les comportements les plus positifs, et ce dès le départ, montrent plus d'aptitude à évoluer de façon marquée. Si dans le domaine des activités, le comportement évolue selon un modèle continu, dans les domaines des relations avec les pairs et les éducateurs, l'évolution se caractérise par des vagues et des sauts. À Boys' Farm (Brill et LeBlanc, 1980), où a aussi été étudiée l'évolution du comportement, cette fois

avec l'inventaire de Jesness, les résultats montrent des changements positifs entre l'arrivée et le départ dans les unités résidentielles, mais une stagnation ou une régression après le départ de ces unités. Ces travaux sur l'évolution du comportement dans les activités et envers les pairs et les éducateurs ont montré que l'internat modifiait la conduite des jeunes délinquants durant leur séjour. Ils permettent ainsi aux éducateurs de développer des repères utiles à leur intervention auprès de cette clientèle en besoin.

1.3.3.2 L'impact sur la personnalité

L'internat, par les moyens mis en oeuvre et en raison des objectifs des éducateurs, a pour mission de changer la personnalité des jeunes délinquants. Certains internats l'affirment ouvertement, tandis que d'autres s'y emploient sans en faire un objectif explicite. Quelques mémoires se sont intéressés à la question de l'effet de la rééducation en internat sur la personnalité des jeunes délinquants (Charpentier, 1961 ; Lamarche, 1979 ; Street et Reitsma, 1980), mais ce sont les recherches évaluatives sur les internats anglophones de Reichertz (1978), sur Boys' Farm de Brill et LeBlanc (1980) et sur Boscoville de Bossé et LeBlanc (1979a, b, c, 1980a, b), qui ont analysé cette question plus en profondeur (voir également LeBlanc, 1983a, b).

Tous les travaux mentionnés ont conclu que le traitement appliqué par les internats en cause avait un impact brut substantiel sur la personnalité des jeunes délinquants. Les chercheurs auraient pu s'arrêter à ce résultat probant et conclure que les internats québécois affichaient un impact positif sur la personnalité des jeunes délinquants. Toutefois, depuis les travaux de Campbell (1969), les chercheurs savent qu'ils doivent tenir compte de neuf sources d'invalidité interne et de six sources d'invalidité externe avant d'accepter une conclusion semblable.

En conséquence, les recherches évaluatives dirigées par LeBlanc se sont employées à décomposer l'effet brut de la rééducation. Ainsi, l'effet net a pu être apprécié, une fois que l'effet brut a été décanté à l'aide des facteurs suivants : la sélection, la maturation, la durée de séjour, les politiques institutionnelles, la qualité de l'effort, le calibre

des clients et l'interaction entre certains de ces facteurs. Voyons rapidement les principales conclusions qui se dégagent de ces analyses et qui ont été réalisées sur Boscoville, mais qui sont corroborées par les travaux sur Boys' Farm (LeBlanc, 1983b) et sur d'autres internats anglophones (Reichertz, 1978).

- La sélection : les sujets les plus difficiles (degré de délinquance plus élevé, quotient intellectuel plus faible, expérience scolaire plus négative, identification à un rôle délinquant plus forte) changent autant que ceux qui apparaissent d'emblée plus faciles ;
- La maturation : les sujets qui demeurent en traitement et ceux qui le fuient rapidement améliorent leur fonctionnement psychologique à travers le temps tout comme le font les adolescents ;
- L'accroissement de la durée du séjour n'est pas un facteur qui assure une amélioration substantielle du fonctionnement psychologique ;
- La nature de l'internat : les structures et politiques de l'internat sont des facteurs qui influencent la nature des changements obtenus ;
- La qualité du programme : la qualité de l'effort (vie sociale saine et attitude et qualité de l'intervention des éducateurs) garantit l'obtention d'une modification substantielle dans la personnalité ;
- Le calibre des clients : le calibre psychologique initial des jeunes délinquants est assurément le facteur le plus important ; ceux dont le calibre est le plus faible évoluent le plus pendant leur séjour.

Indépendamment de ces conclusions, le vrai test de l'efficacité de l'internat ne peut être que l'évolution psychologique après le séjour. À cet égard, il a été observé qu'à la suite du séjour il y a une stagnation, sinon une régression dans l'amélioration du fonctionnement psycholo-

gique, qui se produit chez ceux qui avaient démontré l'évolution la plus marquée au cours du séjour, c'est-à-dire les sujets dont le calibre initial était le plus faible.

En somme, ces recherches évaluatives démontrent que la personnalité des jeunes délinquants n'est pas transformée, elle est tout au plus améliorée, c'est-à-dire que son développement semble accéléré, contrairement aux aspirations des éducateurs et ce, même dans les internats qui réunissent les meilleures conditions.

L'étude qualitative de Ouimet (1985) sur la responsabilité chez les délinquants rééduqués confirme cette conclusion.

1.3.3.3 La récidive

La récidive est le critère universellement utilisé par les chercheurs pour apprécier l'efficacité du traitement en internat. Au Québec, quelques mémoires s'y sont attardés au cours des années 1950 (Laniel, 1951 ; Schwartz, 1959) ; par la suite, il faut mentionner les travaux sur la récidive des anciens de Boscoville (Landreville, 1966 ; Petitclerc, 1974 ; Bossé et LeBlanc, 1980a ; LeBlanc, 1983a), sur Boys' Far, (LeBlanc, 1983b ; Harris, 1983), sur l'Étape (Vitaro et al., 1986) et les travaux sur les centres de la région de Québec (Paquet et al., 1989).

Mentionnons quelques résultats intéressants : la récidive est plutôt rapide, environ la moitié des ex-pensionnaires sont passés à l'acte dans les deux années suivant leur départ, et cette proportion s'accroît continuellement par la suite ; elle est souvent plus grave, c'est-à-dire caractérisée par les délits plus sérieux ; il y a des différences importantes suivant que le traitement soit complet ou non et cela, à l'avantage de ceux qui vont jusqu'au bout. Finalement, et c'est sûrement un résultat important, la récidive ne dépend pas du degré d'amélioration du fonctionnement psychologique pendant le traitement, elle est beaucoup plus déterminée par les circonstances de la vie après le séjour en internat.

1.3.3.4 L'adaptation sociale

La dynamique de l'insertion sociale apparaît donc cruciale pour déterminer l'issue de la rééducation. Plusieurs chercheurs se sont employés à décrire les difficultés que rencontrent les jeunes délinquants à s'insérer ou se réinsérer dans la société. Parmi les plus anciens travaux, mentionnons les mémoires et thèses d'Alary (1960), Legault (1962), Tison (1963), Boulizon-Gagné (1966), Hébert (1967), Beau-lieu-Desforges (1968) et Bouchard-Bruneau et al. (1970). Les travaux les plus récents sont souvent des descriptions qui s'appuient sur des entrevues en profondeur avec des anciens : Dalfen (1976), Beaulne (1976), Manseau (1979), Laflamme-Cusson et Manseau (1979), Bossé et LeBlanc (1980b), Bilodeau et al. (1983), Dubois (1983), Marchand et Désy (1984), Gagnon (1985), Vitaro (1985), Manningham (1987) ; Paquet et al. (1989) et Messier (1989). Un outil de suivi après intervention (OSAI) a également été mis au point par plusieurs organismes (Bossé et al., 1988).

D'autres travaux (Brill et LeBlanc, 1980 ; Bossé et LeBlanc, 1980a, b) sont de nature analytique. Ils montrent que le style de vie adopté, particulièrement s'il se caractérise par l'inactivité, les amis délinquants, l'usage de drogue ou d'alcool, etc., détermine la nature de l'adaptation sociale postinternat. Il est également apparu qu'un processus d'insertion sociale qui implique un support réel de la part de l'internat, permet de limiter la régression sur le plan du fonctionnement psychologique, qui est courante après le séjour en internat.

1.3.4 Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Les études évaluatives sur les internats de rééducation sont nombreuses et fort originales au Québec. Elles ne sont pas seulement nombreuses, elles s'attachent à enquêter sur de multiples aspects de la rééducation en internat, de la clientèle à l'intervention des éducateurs, de la qualité de la vie sociale à l'adaptation sociale postcure. Elles utilisent des méthodes de cueillette de données variées : entrevues en

profondeur, questionnaires, tests divers, etc., et souvent un appareillage statistique complexe. En somme, il s'agit d'un domaine de recherche qui s'appuie sur des fondations méthodologiques solides, des répliques sur les mêmes thèmes et une approche compréhensive et éclectique de l'impact de l'internat.

Les contributions de ces recherches évaluatives à la criminologie se distinguent sur plusieurs plans. Premièrement, elles décrivent de façon extensive l'impact de certains internats du point de vue de la récidive, de l'adaptation sociale et du fonctionnement psychologique des jeunes délinquants ; les connaissances produites sont nombreuses, nouvelles, et elles soulèvent des débats théoriques, méthodologiques et pratiques fort importants. Deuxièmement, elles lèguent à la criminologie un modèle d'évaluation complet, solide et qui a fait ses preuves. Troisièmement, les résultats obtenus peuvent guider la pratique de la rééducation. Quatrièmement, les résultats obtenus viennent montrer qu'il est trop facile de conclure qu'aucun traitement n'est efficace comme l'a fait Martinson et al. (1976). Dans l'absolu, il a raison de dire qu'il n'y a pas d'efficacité parfaite, un arrêt complet de la délinquance. Toutefois, les évaluations conduites au Québec indiquent que des jeunes délinquants font des gains certains sur de nombreux plans : fonctionnement psychologique, adaptation sociale, diminution de l'activité délinquante, etc. En somme, les recherches évaluatives québécoises sur les internats constituent une somme de savoir que la criminologie des mineurs ne peut ignorer.

2. LA RÉADAPTATION DANS LA COMMUNAUTÉ

[Retour à la table des matières](#)

Les politiques sociales concernant la délinquance ont été constamment remises en cause au Québec depuis vingt ans. À l'occasion de crises, le gouvernement a mis sur pied des commissions d'enquête et il a procédé à certaines recherches appliquées. Parallèlement, plusieurs recherches-actions et diverses évaluations étaient conduites.

L'ensemble des travaux rapportés dans cette section témoigne de l'existence d'une criminologie appliquée vivante au Québec. Elle sait faire le lien entre l'énoncé des politiques sociales, l'élaboration d'une législation et les résultats des recherches scientifiques.

2.1 Un réseau d'aide en ébullition

[Retour à la table des matières](#)

Entre 1944 - l'année de la publication du rapport de la Commission d'assurance-maladie du Québec sur le problème des garderies et de la protection de la jeunesse - et les années 1970, on relève peu d'intérêt concernant la question des politiques sociales à l'égard de la délinquance juvénile. Cette période se termine avec la Commission Prévost (1969), sur l'administration de la justice criminelle et pénale, dont un volume de son rapport est consacré à la Cour du bien-être social.

A partir de 1970, avec la présentation du premier projet de loi fédéral sur les jeunes contrevenants (C-192), et de 1972, avec le dépôt de la première proposition législative québécoise sur la protection de la jeunesse, s'amorce une période d'intenses discussions qui conduiront à la Loi sur la protection de la jeunesse du Québec (1977) et à la Loi sur les jeunes contrevenants du Canada (1982). Cette période d'ébullition sur le plan législatif s'est terminée avec la mise en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants en avril 1984 et la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse (1984) à la suite des travaux de la Commission Charbonneau (1982).

Ces discussions, souvent fort vives, pour transposer des options de politiques sociales dans des législations, n'ont pas donné lieu à des travaux de recherches nouveaux, elles ont plutôt utilisé les résultats des recherches existantes à leur

avantage. Quelques travaux se sont arrêtés à ce processus de révision des législations : Lippé (1973) a étudié l'évolution de la législation sur la protection de la jeunesse et Gagnon (1978), celle concernant la délinquance, tandis que Drapeau (1983) analyse l'évolution des

idées, des formulations législatives et de la mise en oeuvre de la participation communautaire au Québec dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. Notons aussi que le processus d'implantation de la Loi sur la protection de la jeunesse a donné lieu à l'Opération 30 000 (1979) qui est un recensement de tous les enfants (0 à 18 ans) placés dans un contexte d'aide volontaire et de tous ceux qui étaient référés aux services sociaux par l'intermédiaire du Tribunal de la jeunesse. Ce recensement a donc permis de planifier l'application de la nouvelle loi.

Parallèlement à l'effervescence sur le plan législatif, les internats vivaient des difficultés majeures, plus particulièrement à Notre-Dame-de-Laval et à Berthelet. C'est dans ce contexte de crise qu'a été mis sur pied le Comité Batshaw (1976). Le rapport de ce comité d'étude constitue la première véritable formulation d'une politique sociale concernant l'utilisation des internats pour les enfants et adolescents du Québec. Après une étude de la population et de ses besoins, il enchaîne avec un bilan exhaustif de l'état des services, puis il formule des recommandations précises sur les évaluations et décisions concernant le jeune, l'action des centres d'accueil et, plus particulièrement, sur la réinsertion sociale, les services complémentaires, les droits des enfants, l'organisation du réseau, l'évaluation et l'accréditation. Les annexes de ce rapport comprennent également toute une série de travaux de recherche spécialement commandée par le comité : une description exhaustive, à partir d'observations sur le terrain et de questionnaires, de tous les internats, un recensement de sa population, une étude des laissés-pour-compte et des travaux sur l'organisation et le personnel des centres d'accueil.

Ces travaux avaient le mérite d'élaborer la première politique d'utilisation des internats en s'appuyant sur des recherches empiriques. Depuis, le ministère des Affaires sociales a conduit ou commandé un certain nombre d'enquêtes qui l'ont amené à formuler des politiques sur des sujets plus spécifiques : l'organisation des services, la durée du séjour en internat, la probation, les maisons de jeunes, le milieu sécuritaire, les évaluations cliniques, le travail, les services externes, etc. Ces entreprises, de plus en plus nombreuses, forment une contribution significative à la criminologie appliquée.

Après la crise des internats, c'est celle qui résulte de l'application d'une législation innovatrice qui a été l'occasion de l'énoncé d'une politique sociale d'ensemble face à la délinquance et à la protection. La Commission Charbonneau (1982) propose cette politique et elle s'appuie sur divers travaux de recherches. Partant, entre autres, des études empiriques que nous avons rapportées au chapitre 3, elle élabore une politique sociale globale de la prise en charge des jeunes délinquants, de la prévention au traitement en passant par le rôle des institutions (l'école, la police, les tribunaux, les internats), jusqu'aux structures gouvernementales pour la coordination, le développement et l'évaluation du réseau d'aide à la jeunesse, dont la jeunesse délinquante.

Parallèlement à ces changements législatifs, le réseau des services aux mineurs délinquants, qui s'appellent des contrevenants depuis 1984, subissait une révolution. Dès 1979, la Loi sur la protection de la jeunesse permettait l'utilisation de l'intervention minimale (restitution, conciliation, travaux communautaires, etc.) et elle formulait le principe de la priorité à donner à l'intervention en milieu naturel sur d'autres formes d'intervention. Entre le milieu des années 1970 et 1987, une centaine de programmes de réadaptation dans la communauté ont été mis sur pied par les centres de réadaptation selon l'inventaire de LeBlanc et Beaumont (1987). Il s'agit d'une forme de désinstitutionnalisation, puisque des places en internat ont été transformées en programmes dans la communauté, et il y a globalement 20% moins de places disponibles pour les jeunes en difficulté.

Ces transformations du réseau des mesures pour jeunes délinquants ont poussé les gestionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et des centres de réadaptation à développer un cadre de référence sur l'orientation et l'organisation des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (Direction générale de la prévention et des services communautaires, 1990) et à produire divers documents d'encadrement de la réadaptation.

2.2 La déjudiciarisation

[Retour à la table des matières](#)

La Loi sur la protection de la jeunesse de 1977 prévoyait la création d'un organisme de tamisage entre la police, qui constate le délit, et le tribunal, qui applique une peine. Cet organisme, la Direction de la protection de la jeunesse, assisté d'un représentant de la communauté, personne désignée par le ministère de la Justice, pouvait décider d'appliquer une intervention minimale ou de référer au tribunal. Depuis 1984, cette fonction est laissée exclusivement dans les mains des professionnels, le procureur de la couronne et le représentant du directeur provincial (voir le chapitre 7). La déjudiciarisation a donné lieu à toutes sortes d'innovations en ce qui a trait à nature des mesures : conciliation avec la victime (rencontres, lettres d'excuses, etc.), restitution, sessions de conscientisation (entrevues individuelles, informations en groupe, etc.), travaux communautaires (auprès des malades, des personnes âgées, etc.) et d'autres mesures compensatoires. En particulier se sont développées de multiples formes d'intervention qui tiennent compte, sinon se servent, de la victime ; les expériences les plus systématiques sont rapportées dans les actes du colloque Espoirs et réalisations (Fondation Cité des Prairies, 1988).

Plusieurs mémoires de maîtrise se sont attachés à présenter la déjudiciarisation : des descriptions du processus (Linteau, 1982 ; Racine, 1983 ; LaFrenière, 1983 ; Beaulieu, 1985 ; Cloutier, 1985 ; Carbone, 1987), les enjeux sociaux et judiciaires qu'il représente (Bernard, 1982), les expériences parentales qu'il suscite (Blackburn, 1983), la participation des citoyens (Drapeau, 1983), la compréhension du mécanisme par les jeunes (Strong, 1983), la description de la clientèle (Lajoie et Thibault, 1980), les critères de décision utilisés (Laforce, 1982), l'intervention auprès des jeunes appartenant à des groupes ethniques (Beaulieu, 1986) et l'étude de programmes de travaux communautaires (Patry, 1988 ; Rodriguez-Sanchez, 1988 ; Lamy, 1990).

Une seule évaluation a été faite de l'efficacité de ce mécanisme de la déjudiciarisation à l'aide de la récidive juvénile et adulte sur un grand échantillon de jeunes délinquants (LeBlanc et Beaumont, 1989, 1990). Il n'a pas été possible de démontrer que la déjudiciarisation était plus efficace que la judiciarisation, le degré de récidive adulte étant respectivement de 44% et 50%. L'utilisation de certaines informations sur les antécédents judiciaires et les caractéristiques socio-démographiques des garçons, comme critères d'exclusion, aurait pu augmenter cet écart. À titre d'exemple, mentionnons que si on n'avait pas proposé la déjudiciarisation à des adolescents possédant des antécédents judiciaires, ne fréquentant pas l'école, n'étant pas sous la responsabilité de leurs parents et n'étant pas âgés de plus de 16 ans, la différence entre le niveau de récidive adulte des jeunes déjudiciarisés et judiciarisés aurait été beaucoup plus grande, et cela d'environ un tiers. Il n'a pas été possible non plus d'établir qu'une mesure de rechange particulière (restitution, travaux communautaires, etc.) est significativement plus efficace qu'une autre.

2.3 La probation

[Retour à la table des matières](#)

Ce type de mesure a été très peu étudié. Nous avons relevé des études qui présentent la conception que les praticiens se font de leur rôle d'agent de probation (Bouffard, 1969 ; Lippé, 1969 ; Ackad, 1983, LeBlanc, 1984) ou de l'idéologie délinquante (Auger, 1980). Deux mémoires portent sur la pratique du service social dans le cadre judiciaire (Malo, 1964 ; Moss, 1978), et deux autres sur l'intervention proprement dite (Calla Mell, 1953 ; Vermeulen, 1970). Viennent s'ajouter deux études qui montrent que les recommandations des cliniques d'aide à l'enfance sont généralement suivies par les juges (Bertrand, 1971) et les plans de traitement difficiles à mettre en œuvre (Doyon, 1966).

2.4 Les services externes des internats

[Retour à la table des matières](#)

En 1986, LeBlanc et Beaumont (1987) recensaient 111 programmes de réadaptation dans la communauté répartis dans 38 des 49 centres d'accueil, c'est-à-dire des services externes des internats. Il s'agissait de 30 programmes de réinsertion sociale, de 43 de réadaptation et de 21 d'adaptation. Parmi ces programmes, il y en avait 48 avec hébergement (26 en foyers de groupe, 14 en familles d'accueil de réadaptation et 8 en appartements supervisés) et 63 sans hébergement (10 centres de jour, 9 ateliers et 44 programmes d'assistance éducative, dont 32 en milieu naturel et 12 en milieu scolaire). L'analyse comparative des programmes a révélé qu'il y avait beaucoup de confusion dans le réseau des centres d'accueil quant à la définition de ces diverses modalités d'intervention. De plus, il existait des disparités importantes entre les régions du Québec quant à la disponibilité des divers programmes. Et finalement, chaque modalité d'intervention ne présentait pas un profil particulier ; toutes apparaissaient comme des interventions à tout faire parce que les différences à l'intérieur d'une modalité étaient souvent aussi importantes que les différences d'une modalité à l'autre et parce qu'elles étaient utilisées pour atteindre diverses finalités. La spécificité de la clientèle, des intervenants, de la conception de l'intervention, de son intensité, etc. n'était pas clairement établie.

Il convient de mentionner les travaux de recherche qui concernent un type particulier de services externes : les foyers de groupe. En effet, plusieurs internats ont été transformés en foyers de groupe et d'autres ont été créés. Parallèlement, des travaux ont décrit et évalué des foyers de groupe (Laflamme-Cusson et Baril, 1976 ; Gauthier, 1979) ; d'autres ont comparé le personnel, la clientèle et le fonctionnement de foyers de groupe comportant des unités résidentielles (Reitsma et al., 1976a, b ; Brill et al., 1977, b ; Brill et al., 1978 ; Brill et al., 1978 ; Reichertz, 1978 ; Marineau et al., 1979 ; Brill et LeBlanc, 1980) ; une étude de l'adaptation aux foyers de groupe a été réalisée (Depelteau, 1982) ; un modèle d'évaluation a été préparé à la suite d'une revue des

écrits (Dussault et LeBlanc, 1976) ; et une étude de suite a été complétée (Dalfen, 1976).

À partir du début des années 1980, les intervenants ont réalisé que la scolarisation n'était pas un moyen de réadaptation applicable à tous les jeunes délinquants. En particulier, elle n'est plus aussi pertinente pour ceux dont les expériences scolaires sont négatives, dont la motivation est nulle et qui approchent de l'âge adulte. En conséquence, divers programmes d'initiation au travail ont été développés par les centres d'accueil. Au cours de l'année 1985, LeBlanc et Trudeau-LeBlanc ont conduit une étude évaluative d'une douzaine d'ateliers de travail et de plusieurs programmes d'initiation au travail et de recherche d'emploi. Pour ce faire, ils utilisent différentes techniques de collecte de données : le questionnaire, l'entrevue personnelle, l'entrevue téléphonique, l'observation participante et l'étude de documents. Les données recueillies éclairent les formules d'atelier et leur impact.

La première partie du rapport comprend une description des formules d'atelier : leurs fondements (objectifs, nature, structure administrative, etc.) et modalités (type de personnel, clientèle, médium, etc). De plus, le personnel, les stagiaires, le rendement et le climat de travail dans chaque atelier sont décrits. La seconde partie du rapport complète le portrait des ateliers en traitant de l'impact de cette activité sur les stagiaires (intégration au marché du travail et contrôle de l'agir délinquant) et de l'évaluation de la formule par les utilisateurs. Cet impact est ni plus négatif ni plus positif que le séjour en internat. Par la suite, le rapport propose une politique d'intégration au travail des jeunes mésadaptés socio-affectifs de 16-17 ans. Cette politique traite de quatre modalités : travail pour l'internat, placement chez un employeur, atelier au service de la clientèle de l'internat et atelier alternatif à l'internat. En complément, Côté et al. (1985) ont conduit une évaluation formative des ateliers de la Cité des prairies.

2.5 Les actions préventives

[Retour à la table des matières](#)

Les travaux de recherches dans le domaine de la prévention de la délinquance des mineurs sont peu nombreux au Québec. On pourrait les classer de la façon suivante : ceux qui s'appuient sur une démarche documentaire, les évaluations des besoins des jeunes d'une communauté et les projets de démonstration en milieu scolaire ou à l'extérieur des structures habituelles d'encadrement des jeunes.

Le premier type de travaux, ceux qui consistent avant tout en une démarche documentaire, comprend une comparaison de l'Ontario et du Québec sur les mesures préventives (Crevier, 1971), une revue des écrits qui évaluent les programmes de prévention (Hébert, 1982) et ceux qui concernent l'action éducative à proprement parler, soit en milieu scolaire (LeRoux, 1980 ; Côté et al., 1988), soit en milieu ouvert en général (Puskas, 1982). LeBlanc (1991) propose un modèle général de prévention de la délinquance des mineurs pour la société, la communauté, l'école, la famille et les individus.

Le deuxième type de travaux, les évaluations des besoins des jeunes d'une communauté, sont plus intéressants parce qu'ils produisent des connaissances empiriques sur les adolescents, mais leur portée est fort limitée parce que les données présentées ne s'appliquent qu'à des communautés restreintes. Il s'agit d'études descriptives qui utilisent une ou plusieurs des techniques suivantes : l'observation non systématique, l'entrevue d'informateurs clés ou des données statistiques diverses. De tels travaux ont été réalisés à Laval (Jost et al., 1974), Longueuil (Saint-Martin et al., 1978), Centre Sud (Laberge-Altmejd et al., 1976), Rosemont (CLSC, 1978), Hochelaga-Maisonneuve (LeBlanc, 1977), Verdun (Blackburn et al., 1980), Saint-Léonard (BICC, 1980), Tracy (Lacroix, 1988), pour la clinique des jeunes Saint-Denis (Tessier, 1983) et les maisons de jeunes (Bouchard, 1985, et Guay, 1985).

Les projets de démonstration, le troisième et dernier type de travaux, sont beaucoup plus marquants parce que ces entreprises de recherches-action apportent des connaissances généralisables et elles proposent des implications pratiques novatrices. Parmi cette catégorie de travaux, mentionnons l'action de dépistage et le contrôle de la délinquance en milieu scolaire (Marineau et al., 1971a et b, 1972, 1973), l'étude d'un club de prévention (Boivin, 1973), l'analyse des stratégies d'implantation des services novateurs (Lascoumes, 1974), les travaux sur des centres de jour (Joseph, 1977 ; Grégoire et al., 1978a, b, c, d, e, 1979a, b) ; la modification du comportement dans la communauté (Garceau, 1979), la prévention de la violence à l'école (Lefrançois, 1986, Hébert, 1991), l'évaluation d'un programme d'action dissuasive (Jérôme, 1988) et l'évaluation des maisons de jeunes (BICC, 1980). Parmi ces travaux, ceux de Marineau, Grégoire, Hébert et Lascoumes se distinguent soit par la méthodologie utilisée, par le modèle conceptuel qui s'en dégage, par les instruments et méthodes mis au point, ou par l'ampleur du terrain ouvert.

Le projet de démonstration sur le dépistage et le contrôle de la délinquance en milieu scolaire, de Marineau et al., cité plus haut, a contribué à la criminologie appliquée en construisant et validant des instruments pour détecter les élèves manifestant des troubles de comportement à l'école, pour dépister, parmi eux, ceux qui présentent des problèmes de délinquance et pour identifier, parmi ces derniers, ceux qui sont impliqués dans une délinquance grave et les troubles psychosociaux qui y sont associés. Par ailleurs, les méthodes d'intervention individuelle, rencontres régulières et de groupe, ou globales, suivi de classes spéciales, ne se sont pas révélées particulièrement efficaces pour empêcher le développement de la délinquance ou pour favoriser une transition immédiate et facile de l'école au travail.

Lascoumes, pour sa part, à la suite d'une analyse en profondeur d'un grand nombre de projets novateurs (leurs objectifs, les modes d'intervention, l'organisation interne, la nature des besoins des clients et l'impulsion originelle), a identifié quatre types de stratégies, de mise en place d'actions préventives en milieu ouvert : les stratégies évolutive, oblique, émanée collaboratrice et émanée dissidente. Ce modèle d'analyse de la création d'actions préventives et de services novateurs,

on dirait aujourd'hui « de services communautaires », constitue une contribution conceptuelle tout à fait originale.

Grégoire et al. (1978-1979) proposent une évaluation systématique de Mariebourg, un centre de jour et de soir qui propose des activités conduites selon la méthode psycho-éducative. Ils appliquent en partie le modèle d'évaluation qui a été développé pour les internats décrits précédemment et qui consiste à prendre des mesures sur les clients avant et après, à apprécier la vie sociale grâce à des instruments précis et à inventorier, par entrevues, le degré de satisfaction des parents, des intervenants et des bénéficiaires. Une autre étude évaluative a été menée sur l'ensemble des maisons de jeunes au Québec, celle du BICC (1980), qui applique aussi une méthodologie rigoureuse et complexe.

Un dernier projet de démonstration est particulièrement innovateur, celui de Hébert (1991). Le karaté, associé à un appui aux familles, est utilisé comme moyen de diminuer la violence individuelle dans des écoles à haut risque de délinquance. Les résultats à court terme sont encourageants. Ce projet de démonstration se caractérise par une solide esquisse de recherche et par une évaluation rigoureuse de l'implantation du programme de prévention.

Les travaux de Normandeau (Normandeau et Hasenpusch, 1978, 1980 ; Normandeau et al., 1978) ont permis de dresser un inventaire exhaustif des actions de prévention au Québec à la fin des années 1970. L'étude de Lalonde (1989) propose un inventaire des ressources et des services offerts par les CLSC du Québec aux adolescents, tandis que les travaux du Comité Bouchard (1991) font de même pour la situation actuelle. En plus, ce comité propose un plan global pour la prévention de la mésadaptation des enfants et des adolescents.

2.6 Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Au Québec, les recherches appliquées dans le domaine de la criminologie des mineurs se sont multipliées depuis une vingtaine d'années. Pour la plupart, il ne s'agit pas de travaux qui sont remarquables par leur portée théorique et méthodologique ni par leur valeur de généralisation à l'ensemble de la pratique criminologique. Toutefois, ils démontrent que nos politiques sociales à l'égard des jeunes délinquants et que nos nouvelles expériences d'intervention se sont développées avec un certain esprit scientifique et avec une attitude de remise en cause par l'évaluation. Cette utilisation de la recherche, même si elle n'est pas courante, est encourageante pour l'avenir de la criminologie des mineurs du Québec.

3. L'AVENIR DE LA RECHERCHE SUR LES MESURES POUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

[Retour à la table des matières](#)

Au terme de ce chapitre, qui propose un bilan de la recherche québécoise sur les mesures appliquées aux jeunes délinquants, il convient de mettre en exergue certaines de ses caractéristiques les plus intéressantes. D'une part, les études descriptives donnent une assise solide pour la conception des politiques de prise en charge des jeunes délinquants, pour la remise en question et l'amélioration de certaines pratiques cliniques et institutionnelles, et pour l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures pour jeunes délinquants, et plus particulièrement, de l'internat. D'autre part, les études évaluatives ont fait jaillir un modèle d'évaluation qui nous permet d'apprécier la qualité de la rééducation dans nos internats les plus novateurs et ainsi, elles accroissent les connaissances sur le traitement des jeunes délinquants.

Si la complémentarité entre les études descriptives et évaluatives mérite une mention spéciale, il est un autre type de complémentarité qui singularise les recherches québécoises, particulièrement sur les internats : cette contribution exceptionnelle des recherches se manifeste par le fait que l'intervention psycho-éducative a été une innovation majeure dans le domaine de la rééducation des jeunes délinquants au Québec, et également dans le monde occidental, et que, par la suite, elle a été évaluée par la recherche sur Boscoville (LeBlanc, 1983a), l'internat où elle s'est développée. Cette situation est unique en criminologie. Ainsi, des recherches cliniques et théoriques sur de nombreuses années, ont conduit à l'élaboration d'un programme de rééducation en internat, programme qui a été amplement rodé avant d'être évalué de façon systématique grâce à un modèle longitudinal, complet, éclectique et comparatif de recherche.

La complémentarité entre les études descriptives et évaluatives et entre les travaux sur le développement des méthodes de rééducation et l'évaluation de leur efficacité, est donc la marque de commerce de la recherche québécoise sur les internats. À l'avenir, il faudra étendre ces démarches et les appliquer à toutes les mesures pour jeunes délinquants ; les mesures autres que l'internat devraient être soumises aux mêmes phases de développement et d'évaluation par des recherches systématiques d'ordre clinique ou statistique. Il faudra continuer dans la même voie, non seulement à propos des mesures appliquées dans la communauté, mais refaire la même démarche sur les internats, parce que la prise en charge des jeunes délinquants est dynamique, elle se renouvelle continuellement ; ce renouvellement oblige les chercheurs à reproduire et à améliorer les recherches descriptives, de développement de l'intervention et d'évaluation des programmes d'intervention.

Voilà un défi d'autant plus crucial que les besoins des jeunes délinquants ne sont pas tous les mêmes (Fréchette et LeBlanc, 1980 ; LeBlanc, 1993a ; LeBlanc, 1990) et qu'en conséquence une mesure, une politique ou une approche ne peut, à elle seule, répondre aux besoins de tous les jeunes délinquants. Il faut, grâce à la recherche évaluative, identifier les succès, mais surtout les échecs de chacune des mesures, politiques et approches. Par la suite, il convient de conceptualiser de nouvelles méthodes d'intervention, grâce aux études clini-

ques et de développement de l'intervention, et de les décrire précisément, à l'aide de travaux descriptifs comme ceux qui ont été si utiles jusqu'ici. Pour compléter le cycle, des évaluations systématiques permettront de faire progresser la prise en charge des jeunes délinquants.

Ce bilan des travaux de recherches sur les mesures appliquées aux jeunes délinquants nous a permis de présenter une criminologie appliquée particulièrement vivante, dont les moyens sont solides et les rapports avec la pratique, évidents ; la tâche la plus ingrate, celle de la réplique et de l'amélioration de la démarche, demeure toutefois un défi majeur.

Fin du texte